

AVIS AUX MEMBRES

 $\frac{\text{N}^{\circ} 2012 - 045}{\text{Le } 16 \text{ mars } 2012}$

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Anvil Mining Limited (AVM) Acquisition

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de Anvil Mining Limited (« Anvil ») seront retirées de la cote à la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 19 mars 2012. Ce retrait résulte du plan d'arrangement par lequel Minmetals Resources Limited ("MMR") a acquis toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Anvil. Les actionnaires de Anvil recevront 8,00\$CA en espèces pour chaque action détenue.

Puisqu'il n'y a pas de séries actives sur ce titre, aucun rajustement ne sera fait pour cette classe d'option et elles seront retirées de la liste de la Bourse.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation

Téléc.: 416-367-2473

3ième étage

800, square Victoria

Montréal (Québec)